

11.19

# CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU  
13 MAI 2025

Présidence : Dominique GLUR

## Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 18 mars 2025
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 53/2025 concernant la liquidation de la société Centrale de Chauffage à distance Froideville SA et le rachat des installations
6. Préavis No 54/2025 concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 160'000.- pour l'achat d'un nouveau tracteur pour notre Service de Voirie
7. Postulat de Mme Chassot Vittoz concernant la création d'un numéro téléphonique de permanence
8. Propositions individuelles et divers

\* \* \* \* \*

**Le Président** ouvre la séance à 20h00 en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents ainsi que la Municipalité et le public. **Il** remercie l'assemblée d'avoir fait l'effort de venir faire cette séance à la Salle de gymnastique, ce changement étant dû au fait que la Grande salle est actuellement louée pour des dégustations de vin dans le cadre du Mondial du Chasselas.

### **1. Appel**

Présents : 48

Excusés : 6

Absents : 1

### **2. Procès-verbal de la séance du 18 mars 2025**

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2025 a été approuvé par le Bureau le 25 mars 2025.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

### 3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

En préambule de mes communications, je vous informe de divers courriers qui me sont parvenus :

- Demande au Conseil communal de M. Verboux et consorts

Le 27 mars 2025, M. Cédric Verboux m'a remis en mains propres une demande à l'attention du Conseil communal, portant 6 signatures d'habitants de la rue du Four, dont je vous donne lecture.

[NDR : La demande, qui concerne l'abaissement de la vitesse à 20km/h dans la Rue du Four et une réflexion concernant l'abaissement de la vitesse sur l'ensemble des routes et chemins non transitaires de la commune, est annexée au présent procès-verbal.]

Ce courrier dont vous trouverez une copie annexée au PV de la séance de ce jour traite d'un sujet évidemment sensible, soit celui de la sécurité routière dans les localités. C'est un sujet qui fait beaucoup parler et qui a déjà été traité dans diverses communes, notamment par la création de zones à vitesse réduite, qu'on apprécie ou pas.

Toutefois, cette thématique est de compétence municipale et j'imagine que des réflexions relatives à la sécurité routière sont régulièrement menées par notre Exécutif, notamment suite à la motion Crétilon récemment déposée par le Conseil.

La demande de M. Verboux et consorts, qui aborde la question de zones à vitesse réduite entre dans cette même thématique et est donc transmise pour suite utile à la Municipalité.

- Invitation du SDIS OTAL

Le 7 avril 2025, le Service de Défense Incendie et Secours du Haut-Talent (SDIS OTAL) a adressé au Conseil communal une invitation à sa journée de Portes ouvertes qui aura lieu le samedi 27 septembre, dès 8h30 sur le site de la Rama à Montheron.

Lors de cette journée, vous aurez l'occasion d'assister à différentes démonstrations illustrant les nombreuses missions prises en charge par le SDIS. Vous pourrez y voir le matériel dont disposent nos soldats du feu et faire la connaissance de ces volontaires, ainsi que de la relève, à savoir les Jeunes Sapeurs-pompiers de notre SDIS.

Lors de cette manifestation, qui durera toute la journée, de la petite restauration et buvette seront présentes pour vous sustenter. Pour préparer au mieux cette journée et prévoir les bons à nous remettre pour la subsistance, le SDIS OTAL nous demande de leur communiquer le nombre d'élus présents à cette journée. À cette fin, un courriel vous sera transmis ces prochains jours afin de regrouper les inscriptions. Merci d'y faire bon accueil et d'y répondre dans les délais qui vous seront donnés par notre Secrétaire.

- Démission de M. Vincent Rey

Le 12 mai 2025, M. Vincent Rey m'a fait parvenir un courrier dont je vous donne lecture

[NDR : Le courrier est annexé au présent procès-verbal.]

C'est avec beaucoup de regrets que je prends acte de la démission de notre 1<sup>er</sup> Vice-président pour le 30 juin prochain. Je ne peux bien sûr que le remercier pour son engagement en faveur de la commune de Froideville, que ce soit tant au sein du Conseil communal qu'au travers de ses nombreux engagements dans nos diverses sociétés locales ou plus récemment en sa qualité de Président du Comité d'organisation de la Réception de notre Président du Grand conseil.

Je ne prendrai pas le risque de citer toutes les sociétés dont il a été membre actif car j'en oublierais assurément. Je lui souhaite donc autant de plaisir dans sa future localité de Pampigny, un nom qui sonne comme une pizza oubliée sur la carte d'un resto italien : « Bonjour ! Je prendrai une Pampigny sans champignons, s'il vous plaît ! ».

Lui qui voulait tellement éviter de voir Froideville perdre son autonomie, en fusionnant avec les communes voisines pour créer la commune du Haut-Talent, le voici bientôt citoyen de la commune de Hautemorges, produit de la fusion en 2021 de Pampigny avec Apples, Bussy-Chardonney, Bussy-sur-Morges, Chardonney-sur-Morges, Cottens, Reverolle et Sévery. Il aura donc tout loisir d'expérimenter la vie fusionnée avec ses quelque 4'380 futurs concitoyens. S'il perdra environ 150 mètres en altitude moyenne suite à son déménagement, il bénéficiera d'une baisse de 4 points d'impôt. J'espère donc qu'il ne quitte pas le plus beau village du canton juste pour des questions d'optimisation fiscale.

M. Rey, vous ne nous quittez pas tout de suite puisque vous serez encore présent lors de notre prochaine séance de juin. Lors de cette séance, vous aurez du reste à assurer la présidence du Conseil pour un point de l'ordre du jour, à savoir l'élection du Président.

Si j'espère que les Conseillers me donnent l'opportunité de poursuivre mon mandat, les deux points suivants de l'ordre du jour de la séance de juin, soit l'élection des 2 Vice-présidents, sera très ouverte. En effet, M. Benjamin Mathey, actuel 2<sup>ème</sup> Vice-président, s'est dit prêt à assumer la 1<sup>ère</sup> Vice-présidence s'il le devait mais est prêt à y renoncer si une ou un Conseiller déclarait ses intentions pour ce poste dans la perspective de reprendre la Présidence à plus ou moins long terme, poste qu'il ne souhaite pas revendiquer à terme.

Je l'ai déjà dit : mon intention n'est pas de m'attaquer au record de longévité de mon prédécesseur même si je poursuis avec plaisir mon actuel mandat. J'aimerais toutefois bien qu'une transition préparée puisse s'opérer avec le temps.

Dans cette perspective, j'invite les éventuelles personnes intéressées à reprendre la Présidence à plus ou moins court terme à venir vers moi pour en discuter, si possible avant la prochaine séance.

Dans tous les cas, j'ai la ferme intention de terminer la séance de juin avec un Bureau complet pour entamer la dernière année de la législature 2021-2026. Il est donc hors de question de remettre une des élections à la séance suivante par manque de candidatures.

Enfin, pour compléter l'effectif du Conseil communal, nous procéderons lors notre séance du 7 octobre à l'assermentation de notre 7<sup>ème</sup> suppléant de la législature, soit M. Loïc Thuillard, dont le nom vous fait probablement penser à une personnalité politique de notre commune... Je pense bien évidemment à sa sœur et Conseillère communale, Mme Marina Thuillard.

Le Bureau s'est réuni le 25 mars pour approuver le procès-verbal de notre dernière séance. À cette occasion, et sur demande de la Municipalité, il a également nommé la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis No 53/2025 de ce soir concernant la liquidation de la Société Centrale de Chauffage à distance Froideville SA.

Pour assurer le suivi de cet épineux dossier, le Bureau a jugé opportun de nommer les actuels délégués au CAD SA, ceux-là mêmes qui avaient déjà dû rapporter sur le préavis No 46/2024 concernant l'assainissement de la situation financière du CAD SA, traité lors de notre séance du 8 octobre 2024, soit MM. Jérémie Dubois, Jacques Abt, Laurent Gattlen, Jean-Marc Porchet et Killian Delisle. Ces commissaires connaissent parfaitement la situation péjorée du CAD SA. Ils ont pu suivre tout le processus qui a poussé la Municipalité à nous soumettre le préavis de ce soir, relatif à la liquidation du CAD SA.

La séance de Bureau a également été l'occasion de plancher sur la révision totale de la Loi sur les communes (LC) dont l'avant-projet était en consultation jusqu'au 31 mars. Nous avons pu ainsi faire part de nos remarques, ainsi que celles de la Commission des finances et de la Commission de gestion, à la Municipalité. Celle-ci s'est chargée de les transmettre au Canton avec ses propres observations.

Votre Président a eu l'occasion de participer au Coup de Balai printanier du samedi 29 mars 2025, organisé par la Municipalité. Cette manifestation, qui vous sera probablement commentée dans les communications de la Municipalité, a rencontré un joli succès populaire. Je n'ai qu'un seul regret à formuler pour cette journée : j'aurais voulu pouvoir dire que les Conseillers étaient plus nombreux que les Municipaux. J'espère vous voir plus concernés en 2026 !

Autre belle initiative de la Municipalité : samedi 10 mai, la Municipalité a mis sur pied sa traditionnelle réception des nouveaux habitants. Cette journée parfaitement organisée a permis aux nouveaux Cacatchoux, au travers d'une petite balade suivie d'une succulente broche, d'en apprendre davantage sur notre Commune, de rencontrer les autorités communales et les représentants des diverses sociétés locales. Des nombreux échos positifs reçus de nos nouveaux citoyens, cette sortie a été fort appréciée et je transmets donc les félicitations reçues à cette occasion à notre Municipalité et au personnel communal engagé. Un grand merci à vous !

Le délai entre aujourd'hui et notre prochaine séance du Conseil du 17 juin 2025 est relativement court mais comporte tout de même quelques activités à relever, soit les soirées jeux et Jass de la Ludothèque, deux animations de la Bibliothèque, tant à l'intérieur qu'en forêt, ainsi qu'une journée Graines de foot à Froideville.

Et je ne vous dis pas tout ce qui va se passer après le 17 juin ! Car cet été, c'est indécemment toutes les activités proposées par nos diverses sociétés ! Je vous laisse consulter l'agenda communal pour vous faire une idée et bloquer les dates.

Je me permets également de rappeler aux éventuels intéressés qu'une séance d'information sur inscription est organisée par le comité de l'Association « Parque pas mon Jorat ! » et que celle-ci se déroulera au pâturage des Alloux, mercredi 11 juin, afin de faire le point sur la situation actuelle. En cas d'intérêt, n'hésitez pas à contacter M. Jean-Philippe Rey, président de cette association.

Pour terminer en beauté mes communications, j'ai le plaisir de vous annoncer l'arrivée d'une petite Cacaboutchou. En effet, la petite Zélie est née le 4 avril 2025 pour le plus grand bonheur de ses parents, Alexia et Dominique Martin. Félicitations à eux !

[NDR : L'assemblée applaudit cette heureuse nouvelle !]

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, je suis arrivé au terme de mes communications. »

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

#### **4. Communications de la Municipalité**

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

#### **5. Préavis No 53/2025 concernant la liquidation de la société Centrale de Chauffage à distance Froideville SA et le rachat des installations**

**M. J. Dubois** donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : la société Centrale de Chauffage à Distance Froideville SA, constituée en 2014 et détenue en totalité par la Commune, se trouve en situation de surendettement avérée au 31 décembre 2024, conformément à l'article 725 du Code des Obligations. Elle a enregistré des pertes d'exploitation cumulées de CHF 180'409.18, sans parvenir à atteindre le seuil de rentabilité fixé à 1'000'000 kWh annuels.

La situation financière de la société était déficitaire au 31 décembre 2024 et devrait le rester en 2025, malgré les modifications apportées en début d'année, comme mentionné dans le préavis au point n°2.

Différents scénarios de vente ou de reprise en main communale ont été étudiés afin d'assainir la société Centrale de Chauffage à Distance Froideville SA et de retenir la meilleure option.

Voici les principales comparaisons :

Scénario	Description
Situation actuelle	Maintien de la société avec poursuite des pertes, risques financiers majeurs, insoutenable à court terme
Reprise communale (proposée)	Liquidation de la société et intégration des installations dans les comptes communaux – CHF 0.279/kWh TTC
Romande Energie	Étude de rachat non concrétisée, absence de proposition ferme, conditions financières incertaines
Lazur Variante A	Offre ferme de rachat (CHF 600'000) avec exploitation pendant 35 ans, coûts élevés – CHF 0.307/kWh TTC

Lazur Variante B	Offre ferme plus coûteuse (CHF 1'300'000), conditions similaires à la Variante A – CHF 0.303/kWh TTC
Energie360	Pré-offre de reprise au franc symbolique avec prix élevé du kWh (environ CHF 0.400/kWh TTC, estimation), tarification déséquilibrée

La Commission a envisagé la possibilité de laisser la société partir en faillite, mais cette option n'a pas été retenue. Le seul avantage aurait été de ne pas devoir rembourser les dettes. Cependant, la plupart des dettes du CAD sont envers la Commune : ainsi, ce qui serait économisé d'un côté serait perdu de l'autre.

L'aspect réputationnel est également à prendre en compte. Mettre en faillite une société détenue à 100% par la Commune n'enverrait pas un bon signal.

Afin de garantir la continuité du service public de fourniture énergétique, la Municipalité propose :

- la liquidation volontaire de la société selon une procédure accélérée ;
- le rachat des installations par la Commune pour un montant de CHF 550'000.00, conforme au bilan de clôture 2024 ;
- la création d'un fonds de réserve, conforme aux prescriptions de la norme comptable MCH2, destiné à financer la maintenance et le renouvellement des équipements ;
- la reprise provisoire des contrats existants jusqu'au 30 juin 2026, puis la conclusion de nouveaux contrats intégrant des modalités tarifaires adaptées (part fixe, indexation sur l'inflation ou le marché du bois).

Nous espérons que les mesures apportées dans ce préavis permettront d'assainir durablement le CAD. Par ailleurs, la Municipalité nous a fait part de sa volonté de mieux suivre l'entretien des équipements afin d'anticiper les éventuels travaux de maintenance futurs. Un cahier des charges d'entretien est prévu.

Compte tenu de ces éléments, et en remerciant la Municipalité pour le travail accompli dans l'étude et la rédaction de ce préavis, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté, sous réserve du rapport de la Commission des finances.

**M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission prend acte que :

- La société « Centrale de chauffage à distance Froideville SA », ci-après CAD Froideville, est en situation de surendettement selon l'art. 725 CO au 31.12.2023 ;
- L'exercice 2024 clôture avec une perte d'exploitation de CHF 101'445.00 malgré les mesures urgentes prises dans le cadre du Préavis No 46/2024. De gros frais ont par ailleurs été consentis pour réparer et remettre aux normes les installations devenues vieillissantes ;
- Les pertes cumulées, au 31.12.2024, se montent à CHF 180'409.00 ;
- La vente annuelle d'énergie, 750'000 kWh, ne représente que trois quarts de l'énergie nécessaire pour atteindre le seuil de rentabilité (1'000'000 kWh) ;
- La quantité d'énergie vendue reste stable, les mesures d'économies d'énergie et la succession d'hivers cléments impactent négativement le chiffre d'affaires alors que les coûts fixes ne diminuent pas ;
- Les tarifs de vente pratiqués sont en adéquation avec les prix du marché ;

- Les contrats de vente devraient avoir une part fixe, basée sur la puissance installée, afin de garantir un revenu constant, indépendamment des conditions météorologiques, permettant de financer les amortissements linéaires et autres coûts fixes ;
- L'achat des plaquettes devrait être basé sur les kWh produits excluant ainsi les variations de rendement des différentes livraisons dû au mélange des différentes essences.

La Commission prend note que la Municipalité propose, à l'avenir, de :

- Facturer un abonnement mensuel fixe aux propriétaires privés raccordés au CAD Froideville ;
- Acheter les plaquettes à un prix unitaire lié au kWh produit ;
- Constituer un fonds de réserve qui permette la gestion des installations du CAD Froideville comme un dicastère affecté ;

La Commission relève que les incidences financières seront les suivantes :

- L'investissement initial, nécessaire au rachat des installations, se monte à CHF 549'288.01. Il sera porté en augmentation des actifs au bilan de la Commune ;
- Un amortissement extraordinaire de CHF 144'726.87 sera comptabilisé dans les comptes de fonctionnement de l'exercice 2025, permettant de s'aligner sur les durées d'amortissement définies par la norme MCH2. Ceci induira une charge annuelle d'amortissement de CHF 48'653.71 dès l'exercice comptable 2026 ;
- Les actions de la SA seront retirées de l'inventaire des titres au bilan. Un montant de CHF 100'000.00 est d'ores et déjà provisionné sur l'exercice 2024 ;
- Les charges directes d'exploitation (achat de plaquettes, gaz, électricité, etc.) se montent annuellement à CHF 60'000.00 dès l'exercice 2026 ;
- Les autres charges, quant à elles, s'élèvent annuellement à CHF 28'000.00 dès l'exercice 2026 ;
- La charge d'intérêts sera de CHF 8310.00 la première année en cas d'emprunt à 1.5% ;
- La constitution du fonds de rénovation représente une charge annuelle d'environ CHF 23'750.00 pour une production de 475'000 kWh ;
- Les bâtiments communaux raccordés au CAD Froideville seront facturés par des imputations internes aux dicastères concernés ;
- Dans l'hypothèse où les consommateurs privés continuent à se fournir en énergie auprès du CAD Froideville, la Commune peut compter sur un revenu d'environ CHF 57'000.00.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, en acceptant le présent préavis, accordent à la Municipalité :

- un crédit d'investissement de CHF 550'000.00 pour le rachat des installations de chauffage à distance ;
- un crédit extra-budgétaire de CHF 145'000.00 pour l'amortissement rétroactif des installations selon la norme MCH2 sur l'exercice 2025 ;

autorisent la Municipalité à :

- liquider la société anonyme « Centrale de chauffage à distance Froideville SA » ;
- amortir complètement les actions de la société en compensation de la provision déjà créée et retirer les actions de l'inventaire des titres de la Commune ;

- prendre en charge la perte de liquidation en compensation de la provision déjà créée ;
- racheter les installations à leur valeur comptable au moyen du crédit d'investissement accordé à la Municipalité ;
- financer cette dépense, si nécessaire, au moyen d'un emprunt auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du moment ;
- amortir rétroactivement les installations au moyen du crédit extra-budgétaire accordé à la Municipalité ;
- reprendre tous les contrats de la société anonyme, aux mêmes conditions, jusqu'au 30.06.2026 ;
- fournir de l'énergie aux consommateurs privés, aux conditions du marché, dès le 01.07.2026 ;
- lancer des appels d'offres pour l'achat des plaquettes forestières ;

et valident le règlement sur le fonds de rénovation des installations de chauffage à distance.

**Le Président** ouvre la discussion sur le préavis.

**Mme J. Kobel Dubail** remarque que la société avait été créée pour séparer les investissements et risques de cette activité des activités de la commune et demande si ces risques existent toujours.

**M. J.-F. Thuillard** répond que la principale raison de créer une société était d'éviter d'atteindre la limite du plafond d'endettement, qui était proche en raison de la construction de nouveaux collèges. De manière similaire, de nombreuses communes ont créé des sociétés immobilières pour investir dans l'immobilier sans toucher au plafond d'endettement.

**Mme A. Bichovsky Suligoj** demande le nombre de propriétaires privés concernés et ce qui va se passer pour eux.

**M. J.-F. Thuillard** répond que les propriétaires privés sont les 5 villas situées au-dessus de la salle de gymnastique et les trois bâtiments situés en face de l'école. La Municipalité va proposer de nouveaux contrats à ces propriétaires, qui pourront choisir un autre mode de chauffage s'ils le désirent. Il serait tout de fois embêtant que les trois bâtiments en face de l'école changent de mode de chauffage, car il s'agit d'un gros consommateur permettant de faire tourner le CAD.

**M. J.-L. Stadler** ajoute que les prix actuels seront maintenus par la commune jusqu'au 30 juin 2026 et que de nouveaux contrats, avec de nouveaux prix, seront négociés pour le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

**M. J.-L. Meylan** précise que les contrats sont conservés jusqu'au 30 juin 2026 pour laisser aux propriétaires privés le temps de se retourner. Le prix du KWh est correct mais il y aura dans les nouveaux contrats un abonnement dont le prix permettra de couvrir les frais d'entretien.

**M. L. Ansermoz** revient sur le planning de reprise du CAD et demande si la liquidation envisagée sera faite selon la procédure « classique ». En effet, il existe aussi une possibilité de liquidation avec reprise par une corporation de droit public, qui est plus rapide.

**M. J.-L. Meylan** répond que le but est d'aller vite dans la liquidation et que des contacts ont été pris avec une fiduciaire, mais qu'il est intéressé par toute information supplémentaire.

**M. L. Ansermoz** ajoute qu'avec une procédure « classique » le délai de radiation au 15 juin 2026 ne sera pas tenu et qu'il reste à disposition après la séance pour plus de renseignements.

**Le Président** fait remarquer que le préavis ne précise pas le type de liquidation à effectuer, ce qui laisse libre choix à la Municipalité.

**M. D. Freymond** indique qu'il se récuse de la votation car il fait partie du conseil d'administration de la société.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 53/2025 est approuvé. Il y a quatre abstentions et aucun avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité à liquider la société anonyme Centrale de Chauffage à distance Froideville SA, d'amortir complètement les actions de la société en compensation de la provision déjà créée et de retirer les actions de l'inventaire des titres de la Commune ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à prendre en charge la perte de liquidation de la société anonyme en compensation de la provision déjà créée ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à racheter les installations de chauffage à distance à la société Centrale de Chauffage à distance Froideville SA, à leur valeur comptable ;
- 4) d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 550'000.00 ;
- 5) d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense, si nécessaire, au moyen d'un emprunt effectué auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du moment ;
- 6) d'autoriser la Municipalité à amortir rétroactivement les installations selon la norme MCH2 sur l'exercice 2025 ;
- 7) d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit extra-budgétaire de CHF 145'000.00 ;
- 8) d'autoriser la Municipalité à reprendre tous les contrats de la société anonyme, aux mêmes conditions, jusqu'au 30.06.2026 ;
- 9) d'autoriser la Municipalité à fournir de l'énergie aux bâtiments privés, aux conditions du marché, dès le 01.07.2026 ;
- 10) d'autoriser la Municipalité à lancer des appels d'offres pour l'achat des plaquettes forestières ;
- 11) de valider le règlement sur le fonds de rénovation des installations de chauffage à distance.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

**6. Préavis No 54/2025 concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 160'000.- pour l'achat d'un nouveau tracteur pour notre Service de Voirie**

**Mme P. Fiscalini** donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : le travail de notre service de voirie comprend plusieurs tâches, telles que le déneigement et le salage des voies publiques en hiver, l'entretien des parcs, des jardins et du cimetière, l'entretien des forêts, l'entretien et le nettoyage des routes et des réseaux d'eau pluviale, etc.

Pour mener à bien ces travaux, le service de voirie a besoin d'un parc de véhicules diversifiés. Le principal véhicule est un tracteur Grand Massey, qui compte aujourd'hui 14 ans de service. Il commence donc à présenter d'importants signes de faiblesse, notamment : un châssis dégradé en raison de la corrosion liée au sel, des problèmes avec la boîte de vitesses et l'embrayage, des défaillances récurrentes au niveau des tuyaux sous pression. Le semoir présente également des signes de faiblesse dus à la corrosion.

M. Heller, Municipal en charge du dossier, nous présente en détail deux offres pour deux tracteurs différents : une du garage Boucard à Fey et l'autre du garage Moret à Savigny.

Étant donné que les accessoires actuels montrent également des signes d'usure, il est proposé d'acheter : une benne standard à installer sur le frontal du tracteur, une planteuse à piquets, un système d'arrosage avec un réservoir de 600 litres, un semoir à sel. M. Heller nous présente aussi des offres détaillées pour ces nouveaux accessoires.

La Commission est unanime sur le fait que l'achat d'un nouveau tracteur et de nouveaux accessoires est indispensable pour assurer la bonne exécution du travail des collaborateurs de la voirie. Une fois ce préavis validé, les collaborateurs de la voirie auront la possibilité de réaliser des essais et de choisir le modèle de tracteur qui répond le mieux à leurs besoins.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission vous demande d'approuver le préavis tel que présenté et d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances.

**M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission relève que les incidences financières seront les suivantes :

- Le montant total de l'investissement s'élève à CHF 160'000.00 ;
- Son amortissement, à charge du dicastère des routes, se fera linéairement sur une période de 10 ans ;
- La charge annuelle d'amortissement sera de CHF 16'000.00 ;
- Cet investissement sera financé au moyen d'un emprunt auprès d'un établissement financier ou par les liquidités communales ;
- La charge d'intérêts prévisible la première année s'élèvera, pour un taux d'intérêt de 2%, à CHF 3'200.00. Elle diminuera linéairement en fonction des remboursements de l'emprunt.

Compte tenu de ce qui précède et du fait que l'investissement est prévu dans le plan des investissements annexé au budget 2025 à hauteur de CHF 125'000.00, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, en acceptant le présent préavis :

- autorisent la Municipalité à acheter un nouveau tracteur avec des accessoires ;

- accordent, à cet effet, à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 160'000.00 ;
- autorisent la Municipalité à financer cette dépense au moyen d'un emprunt auprès d'un établissement financier, si nécessaire, aux meilleures conditions du moment.

**Le Président** ouvre la discussion sur le préavis.

**M. L. Gattlen** demande s'il est normal d'avoir autant de casse sur un tracteur après 14 ans.

**M. J.-F. Thuillard** répond que c'est normal et que personnellement il change de tracteur tous les dix ans environ. Le sel cause beaucoup de dommages à ce type de véhicules, même s'il n'a pas énormément d'heures d'utilisation. Ce véhicule est nécessaire pour la voirie et il serait difficile de le remplacer au moyen des autres véhicules à disposition.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 54/2025 est approuvé. Il y a une abstention et aucun avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité à acheter un nouveau tracteur avec des accessoires ;
- 2) d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 160'000.00 ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen d'un emprunt effectué auprès d'un établissement financier, si nécessaire, aux meilleures conditions du moment.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

#### **7. Postulat de Mme Chassot Vittoz concernant la création d'un numéro téléphonique de permanence**

**Le Président** donne la parole à Mme Vanessa Chassot Vittoz

**Mme V. Chassot Vittoz** explique qu'il s'agit de créer un numéro téléphonique pour signaler les situations critiques et extraordinaires pouvant survenir en dehors des heures d'ouverture des services communaux.

**M. J.-F. Thuillard** répond que le postulat ne pose aucun problème à la Municipalité, qui est en pleine réflexion sur la réorganisation des services de voirie et des bâtiments. La commune doit avoir un service de piquet car elle est vendeuse d'eau. Il existe déjà un service de piquet pour la neige, qui sera prolongé sur toute l'année et adapté aux différentes situations.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le postulat est accepté et transmis à la Municipalité. Il y a deux abstentions et aucun avis contraire.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

## **8. Propositions individuelles et divers**

**Mme N. Cachelin** revient sur la lettre de M. Verboux et demande à la Municipalité d'examiner la possibilité d'une limitation de vitesse à 30 km/h dans certaines rues du village.

La Municipalité prend note de cette demande.

**Mme V. Chassot Vittoz** remarque qu'elle avait demandé en 2024 le déplacement de la poubelle à sachets pour crottes de chiens située près de la fontaine de la Rue du Four, ce qui n'a pas été fait. **Elle** demande à nouveau ce déplacement.

La Municipalité prend note de cette demande.

**M. Y. Grosclaude** demande la pose d'une telle poubelle vers l'arrêt de bus du Village.

**Mme V. Chassot Vittoz** fait remarquer que le miroir situé au sommet du Chemin de Montaney n'est plus en bon état et qu'on ne voit plus grand-chose dedans.

**M. J.-F. Thuillard** répond que, selon les directives de l'Etat, ce miroir aurait dû être enlevé et qu'il ne sera donc pas possible de le rénover ou de le changer.

**M. Ph. Weibel** constate que certains véhicules de livraison utilisent la partie agricole du Chemin des Raveyres pour diminuer le temps de course et dit que le panneau d'interdiction de circuler n'est pas visible du côté du Chemin du Joran.

La Municipalité prend note de cette remarque.

**M. L. Gattlen** demande des nouvelles du refuge communal.

**M. J.-F. Thuillard** répond que les arbres ont été coupés et transportés à Attalens pour être préparés. La parcelle devrait être nettoyée avant l'été afin que le refuge soit hors d'eau d'ici à l'hiver.

**M. O. Martin** remercie la Municipalité pour le fleurissement rapide du giratoire suite à son intervention lors du dernier conseil. **Il** a reçu de nombreux échos positifs de citoyens ayant vu les travaux entrepris.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle que la prochaine séance aura lieu le mardi 17 juin 2025, remercie l'assemblée pour son attention et lève la séance à 21h03.

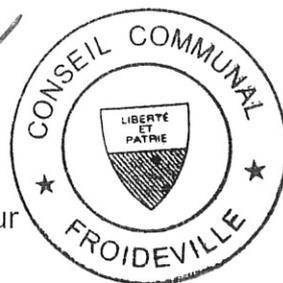
**CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE**

Le Président

Le Secrétaire

Dominique Glur

Loïc Ansermoz



Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 28 mai 2025

Porte parole  
Cédric Verboux  
Rue du Four 10  
1055 Froideville

Froideville, le 27 mars 2025

Demande au conseil communal.

Mesdames et Messieurs du conseil communal,

Par la présente, les cosignataires et moi vous demandons d'examiner les deux propositions suivantes concernant la réglementation de la vitesse dans notre charmante commune.

**N°1 : Abaissement de la vitesse à 20 km/h dans la Rue du Four.**

La Rue du Four ne dispose d'aucun trottoir, mis à part du côté de la fontaine du 700 ème.

Elle mesure moins de 5,4m à son point le plus étroit entre les numéros 7 et 12.

Elle est un point de passage quotidien ; -pour les élèves avec son pédibus. -pour nombre de promeneurs avec ou sans pousse-pousse, avec ou sans cane et déambulateur. -pour ceux qui se rendent au magasin Mille-Feuille.

Elle est habitée par nombre de famille avec enfant et par nos anciens à la mobilité réduite.

**Rappel important, la distance de freinage à 50km/h est de 26m.**

Nous sommes trop souvent les témoins de la dangerosité des véhicules circulant à la limite autorisée. **Les usagers circulants à plus de 30 km/h sont des criminels en puissance et la commune devient complice si elle ne prend aucune mesure.**

Nous pouvons citer les chauffards suivants : -les cyclomoteurs, scooter et motos passant à fond et de manière inutilement bruyante.

-les mères de famille stressées concentrées sur leur portable et les pendulaires en retard.

-les étrangers à la commune, valaisans, fribourgeois ou français se croyant sur autoroute.

-et surtout nos propres paysans passant à fond avec leurs énormes tracteurs et leurs gigantesques chargements qu'ils perdent parfois tant leur vitesse est excessive.

Pour résumer, une voiture ou une moto à 50 km/h ainsi qu'un tracteur à 40 km/h voient l'enfant traverser, ils freinent direct en le voyant, lui passent dessus vu leur élan et s'arrêtent enfin en ayant plus que leurs yeux pour pleurer.

J'invite tout ceux qui doutent à venir faire le test dans notre rue, juste regarder les voitures et les tracteurs passés et vous comprendrez l'importance d'un abaissement de la vitesse.

**N2 : La mise en place d'une réflexion au niveau de l'entier de la commune pour un abaissement de la vitesse sur les routes et chemins non transitaire.**

Les signataires de cette demande sont au verso de la présente

Cédric Verboux, rue du Four 10, 1055 Froideville,

Françoise Henry, rue du Four 7, 1055 Froideville

F. Henry

Yvan Meylan rue du Four 8 1055 Froideville

Monique Meylan rue du Four 8 1055 Froideville

M. Meylan

Martin

Roger rue du Four 5 1055 Froideville

Martin

Anne-Lise Rue du Four 5 1055 Froideville

SDIS du Haut-Talent  
Route de Montheron 53  
1053 Cugy



Mmes et MM. les Conseillers communaux  
Commune de Froideville  
Rue du Village 16  
1055 Froideville

Montheron, le 7 avril 2025

### **Invitation à la Journée Portes Ouvertes du SDIS du Haut-Talent**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous convier à la **Journée Portes Ouvertes du SDIS du Haut-Talent**, qui se déroulera le **samedi 27 septembre 2025**, dès 8h30 sur le site de la Rama à Montheron.

Cette journée sera l'occasion unique de découvrir de près les missions cruciales du **Service de Défense Incendie et Secours (SDIS)**, à travers des démonstrations en direct de nos interventions, ainsi que la présentation de notre matériel de pointe et de nos véhicules. L'ECA mettra également à disposition du matériel supplémentaire pour enrichir cette expérience.

Nos jeunes sapeurs-pompiers, fiers représentants de la relève, seront également présents pour partager avec vous leurs apprentissages et leurs engagements.

Un programme détaillé vous sera communiqué dans les semaines à venir. Pour que vous puissiez profiter pleinement de cet événement, une **buvette** et une **petite restauration** seront à votre disposition tout au long de la journée.

Dans un souci de vous offrir un accueil personnalisé et de vous remettre vos bons pour la subsistance, nous vous prions de bien vouloir nous confirmer votre présence, en précisant le nombre de participants ainsi que leurs noms (prénom + nom), avant le **30 juin 2025**, à l'adresse suivante : **qm@sdis-hauttalent.ch**.

Nous nous réjouissons par avance de vous accueillir et de vous faire découvrir le travail et l'engagement de notre service.

Dans cette attente, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

**Pour le comité d'organisation de la JPO**

Capitaine Loris Ramuz

## Démission du Conseil communal au 30 juin 2025

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Après presque quinze années d'engagement au sein du Conseil communal de Froideville, il est temps pour moi de clore un chapitre important de mon parcours.

C'est avec reconnaissance mais aussi un brin d'émotion que je vous adresse ma démission, avec effet au 30 juin 2025.

Servir notre belle commune a été un honneur. Je suis profondément reconnaissant pour tout ce que Froideville m'a apporté, et je garderai toujours en moi la conviction que Froideville est la plus belle commune du canton — voire bien au-delà.

Cette décision s'inscrit dans une volonté de consacrer davantage de temps à mon jeune fils et d'accompagner dans un future plus ou moins proche, un changement de lieu de vie. Il me semble juste de me recentrer sur l'essentiel et de céder ma place à un autre citoyen prêt à s'engager pour le bien publique. Cette démission libère également ma place au sein du bureau du Conseil communal.

J'ai toujours eu à cœur de m'investir pour la commune avec sincérité et dans l'intérêt de la collectivité, même si tout n'a pas toujours été parfaitement réalisé de ma part. Après toutes ces années d'engagement, certains échos ou jugements ont pu me toucher et laisser un ressenti mitigé. Je choisis néanmoins de retenir l'essentiel : les échanges humains, les projets réalisés ensemble et la fierté d'avoir contribué, à ma manière, à la vie de notre commune. Je continuerai de m'impliquer dans plusieurs sociétés locales, car servir la vie associative du village qui m'a vu grandir reste pour moi essentiel.

C'est donc avec une certaine émotion, mais aussi avec lucidité, que je vous adresse cette décision. Je vous remercie pour la confiance, les moments partagés, et souhaite plein succès à celles et ceux qui poursuivront cette mission.

Je vous adresse, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, mes sincères salutations.

Vincent Rey



## Communications au Conseil communal

### Séance du 13 mai 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

#### 1. Chemin des Pierres

La Commission cantonale immobilière a rendu son estimation et le Département nous a proposé l'achat de la fraction d'approximativement 6'551 m<sup>2</sup>, correspondant au chemin des Pierres. Un projet d'acte de vente va être établi par un notaire, sur la base d'un plan de géomètre comprenant le report des servitudes existantes.

#### 2. Arrêts tl

L'Association Vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés (AVACAH) a porté opposition, en son nom et au nom de la Fondation en faveur d'un environnement construit adapté aux handicapés, au permis de construire délivré le 13 janvier 2025. Elle demande que le quai de bus soit réalisé avec des bordures hautes de 22cm utilisables comme guidage de trace et qu'un carré d'éveil tactilo-visuel soit marqué devant la porte avant du bus et la bordure du quai de bus devra également être signalée par un marquage contrasté pour être conforme à la loi sur l'égalité pour les handicapés LHand ainsi qu'à l'art. 36 RLATC. Le cas est en cours de traitement auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

#### 3. Décompte transformation de Belle Vue

Pour rappel, votre Conseil a accepté en date du 17 mai 2022, le préavis 15/2022 concernant la transformation du bâtiment Belle Vue. De plus, votre Conseil a proposé et accepté un amendement de CHF 250'000.- permettant de refaire l'entier de l'enveloppe du bâtiment et pas seulement la partie ancienne voirie, ce qui portait l'autorisation de dépense à CHF 1'950'000.-.

Les estimations de coût se sont faites pendant une période d'instabilité concernant l'approvisionnement énergétique de notre pays et ont été, sur plusieurs corps de métier sous-estimées. A la rentrée des soumissions, nous avons enregistré un montant supplémentaire de CHF 84'000.- représentant 4,16 % d'augmentation.

Lorsque l'on s'attaque à rénover un bâtiment, on sait quand les travaux commencent, mais pas où ils s'arrêtent. De nombreuses surprises font parties de la rénovation : pose de 2 velux dans les

appartements existants des combles, échafaudages adaptés comme escaliers pour nos locataires, réfection des barrières des balcons, complication lors du démontage de l'ancien escalier, etc.

De plus, le couvert à vélos n'avait pas été compté dans l'estimation de base (CHF 36'000.- env.), tout comme la borne électrique de recharge (CHF 13'100.- env.) Les aménagements extérieurs ont également été sous-estimés, nous avons prévu de les réaliser en partie par notre service de voirie et certains de nos collaborateurs étant absents, nous avons fait recours à un paysagiste.

Au final, nous enregistrons un dépassement de CHF 169'657,49 sur le budget initial de CHF 1'950'000.00, ce qui représente une hausse de 8,7%.

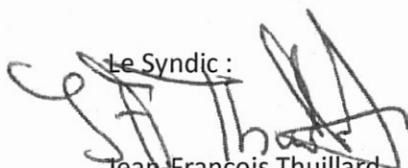
Il n'est jamais agréable pour un exécutif d'annoncer un dépassement de crédit, mais au final nous avons un bâtiment adapté, isolé, producteur d'énergie renouvelable et équipé de toutes commodités.

#### 4. Fleurissement du giratoire

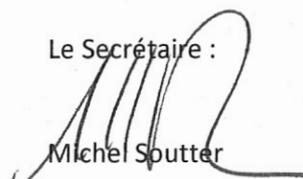
Après une année, les travaux du giratoire étant terminés, le moment était venu de lui rajouter un peu de teneur végétale. Le premier concept de végétalisation composé uniquement de plantes vivaces n'ayant pas donné entièrement satisfaction, de la terre végétale a été rajoutée sur l'une des deux rampes et des plantations assez conséquentes ont été réalisées. En fonction de l'évolution, une coupelle en hauteur pourra encore être rajoutée ainsi qu'une plante grimpante à côté du mât d'éclairage public.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitons vous apporter.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :  
  
Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :  
  
Michel Soutter